

CHAQUE JOUR, 2 PERSONNES MEURENT AU TRAVAIL. Pour réduire les risques, développons la Prévention !

Avec 640 000 accidents du travail déclarés en 2021 et 696 morts, la France est le pays où l'on décède le plus au travail en Europe.

Un constat effroyable d'autant que des mesures existent pour réduire les risques : mesures légales, services de prévention, équipements de protection... Autant de moyens pour aider les entreprises à prévenir les accidents du travail. Mais concrètement comment s'y prendre ?

Provoquer une prise de conscience

Afin de sensibiliser l'ensemble des travailleurs français, le gouvernement a lancé une grande campagne de communication.

«Chaque jour, deux personnes meurent au travail et plus de cent sont blessées gravement.» Ce message, diffusé au grand public via un spot publicitaire, a pour but de créer une prise de conscience sur les risques d'accidents au travail et les dommages qu'ils peuvent causer.

L'objectif est de «favoriser et renforcer une culture de prévention des risques en milieu professionnel, et de faire de la prévention des accidents du travail une préoccupation pleinement intégrée à la vie des entreprises», a indiqué le ministre du Travail, Olivier Dussopt.

Evaluer et prévenir

Pour prévenir les risques d'accidents et de maladies professionnelles, des moyens existent. Mais pour les mettre en place, il faut d'abord identifier les risques.

C'est pourquoi toutes les entreprises doivent réaliser une évaluation des risques professionnels et y inclure un plan de prévention.

Une obligation dont les entreprises ont du mal à se saisir, par manque de connaissance, de temps ou de méthode. Pourtant, des organismes de prévention peuvent les guider (la CARSAT, la DGT, l'ARACT...).

Elles peuvent aussi s'appuyer sur un partenaire local dont les professionnels sont spécialisés en prévention des risques : leur service de prévention et de santé au travail.

A Toulouse, Prevaly s'engage pour faire baisser la mortalité au travail

Prevaly accompagne les entreprises toulousaines dans leur démarche de prévention et propose des actions ciblées et concrètes.

Nous savons qu'à Toulouse, les accidents du travail sont plus nombreux dans les métiers des services aux particuliers (17,6%), dans ceux du bâtiment (13,4%) et de la conduite de véhicules et engins lourds (10,7%). Et que la gravité est plus importante dans le bâtiment et le commerce de gros.

Nous nous appuyons sur ces chiffres pour développer des actions de prévention adaptées à chaque secteur d'activité : journées de sensibilisation, outils pédagogiques pour évaluer les risques, pilotage de groupes de travail pour améliorer les conditions de travail, accompagnement à la mise en œuvre d'un plan de prévention...

Nous collaborons avec les branches professionnelles pour diffuser ces informations afin que les entreprises s'engagent avec nous dans de véritables démarches de prévention pour faire baisser la mortalité au travail.

CONTACT PRESSE